



Rapport d'évaluation à mi- parcours

PCAET DE LA CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

AOUT 2023

Rapport produit par :



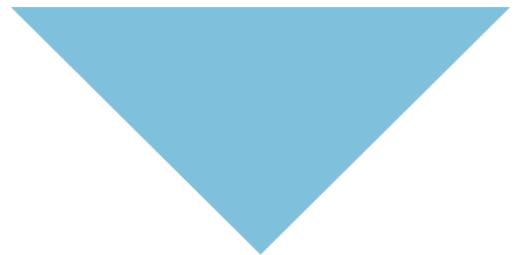
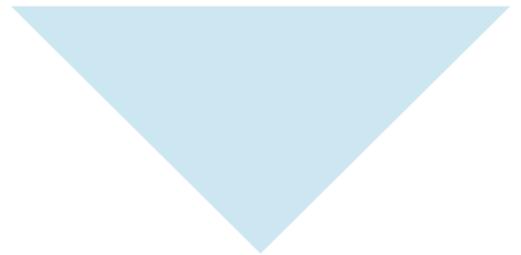
Sommaire

1 Objectifs et méthode	4
1.1 Pourquoi réaliser une évaluation à mi-parcours ?	5
1.2 Une évaluation articulée avec la démarche COT.....	6
1.3 Le PCAET de la CCGT	8
2 Avancement du programme d'actions	10
Méthodologie mise en œuvre	11
Niveau d'avancement global	12
Axe 1 : Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie.....	14
AXE 1 : DYNAMIQUE SUPRA-TERRITORIALE	14
AXE 1 : DYNAMIQUE LOCALE	15
AXE 1 : SYNTHESE.....	17
Axe 2 : Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive	19
AXE 2 : DYNAMIQUE SUPRA-TERRITORIALE	19
AXE 2 : DYNAMIQUE LOCALE	21
AXE 2 : SYNTHESE.....	22
Axe 3 : Engager les collectivités sur des politiques exemplaires	23
AXE 3 : DYNAMIQUE SUPRA-TERRITORIALE	23
AXE 3 : DYNAMIQUE LOCALE	25
AXE 3 : SYNTHESE.....	26
Axe 4 : Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques	27
AXE 4 : DYNAMIQUE SUPRA-TERRITORIALE	27
AXE 4 : DYNAMIQUE LOCALE	29
AXE 4 : SYNTHESE.....	30
Informations relatives aux moyens engagés	32
LES MOYENS HUMAINS	32
LES MOYENS FINANCIERS	32
3 Evaluation du rôle de coordinateur.....	33
3.1 Actions de coordinations avec les partenaires publics.....	34
3.2 Mobilisation des communes.....	34
3.3 Mobilisation des acteurs économiques et agricoles	35
3.4 Mobilisations des scolaires	37
3.5 Mobilisation des habitants	37

4	Tendances d'évolution à l'échelle de la CC	38
4.1	Consommation d'énergie	39
4.2	Emission de Gaz à effet de serre	42
4.3	Emission de polluant atmosphérique	43
5	Pistes de progrès.....	44
5.1	Pistes de progrès	45
	Planification territoriale.....	45
	Patrimoine de la collectivité	45
	Approvisionnement énergie, eau, assainissement	45
	Mobilité	45
	Organisation interne	46
	Coopération, communication	46
5.2	Vers un plan d'action 1.2, grâce au COT et à l'évaluation à mi-parcours	46

1

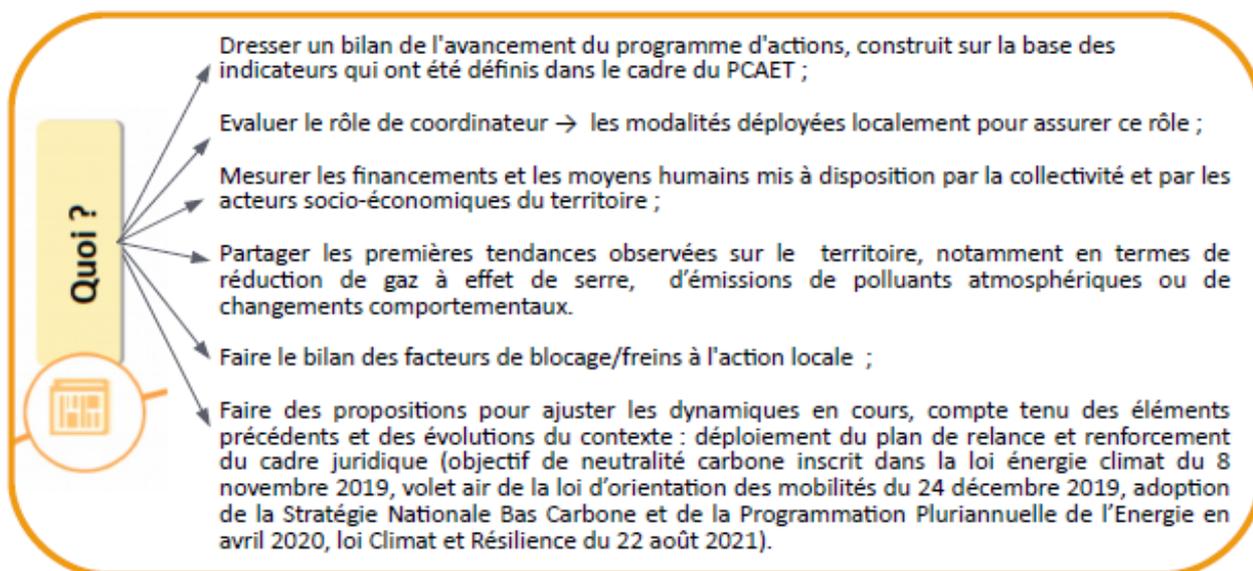
Objectifs et méthode



1.1 Pourquoi réaliser une évaluation à mi-parcours ?

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial le 3 octobre 2019. Or, la réglementation relative au PCAET prévoit la réalisation d'une évaluation à mi-parcours, c'est-à-dire au bout de 3 ans de mise en œuvre.

Afin de guider les collectivités dans ce nouvel exercice, la DREAL Occitanie a proposé un guide régional à disposition des collectivités en septembre 2021. Ce guide identifie 6 composantes d'une l'évaluation à mi-parcours :



Le rapport d'évaluation à mi-parcours du PCAET de la CCGT s'appuie sur ces recommandations.

Au-delà de l'obligation réglementaire, l'évaluation à mi-parcours est une opportunité pour actualiser la stratégie et le programme d'actions du PCAET en prenant en compte les nouvelles priorités qui ont émergées depuis son approbation.

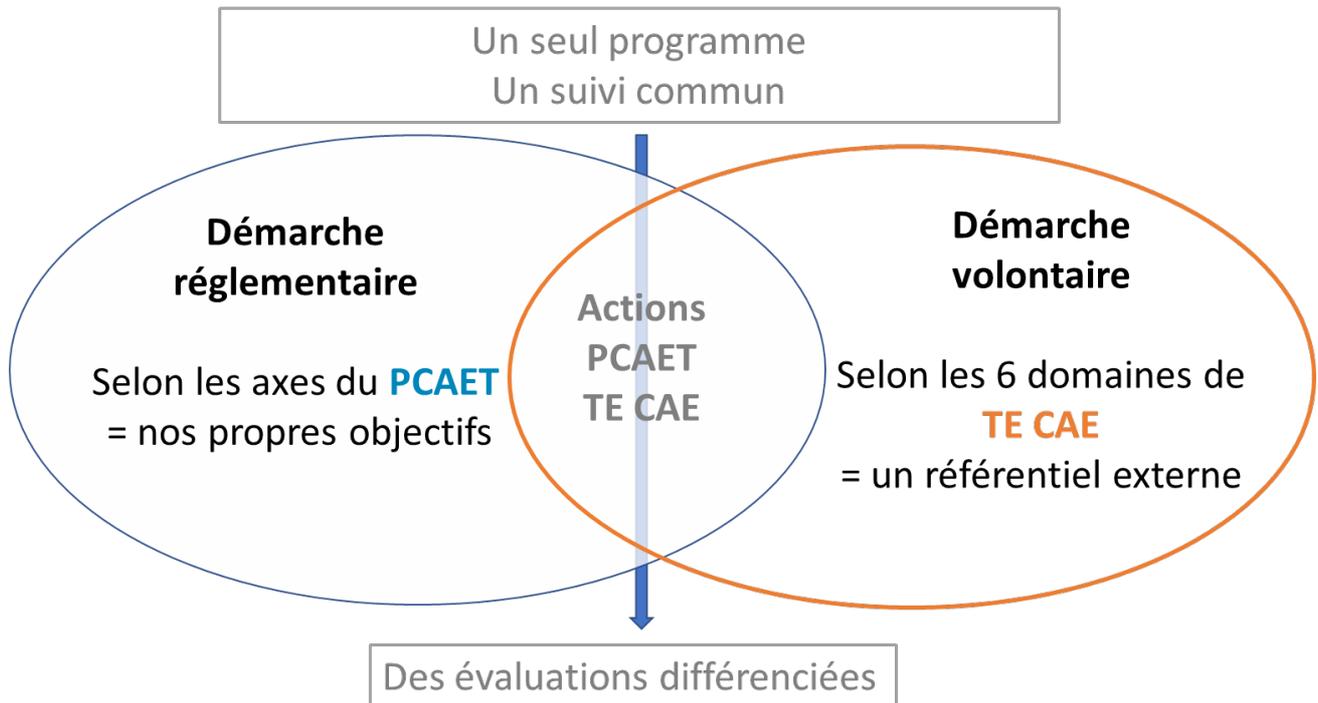
1.2 Une évaluation articulée avec la démarche COT

Dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé par l'ADEME avec le PETR des Portes de Gascogne, le CCGT s'est engagée dans les référentiels Territoire Engagé pour la Transition Ecologique Climat Air Energie (CAE) et Economie Circulaire (ECi).

L'évaluation à mi-parcours du PCAET et la démarche TE CAE sont particulièrement articulées.

Le Plan Climat Air Energie Territorial	Référentiel TE CAE
Obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants (Loi TEPCV 20215)	Volontaire
Diagnostic de la situation du territoire <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie • Emission de gaz à effet de serre • Production et consommation d'énergies renouvelables • Emissions de polluants atmosphériques • Stockage et flux de carbone • Vulnérabilité au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux de CE QUE FAIT la collectivité • Avec un référentiel d'actions européen, construit selon les meilleures pratiques observées • Donc vers une démarche d'amélioration continue • Et vers un Label européen 
Des objectifs et un programme d'actions communs sur 6 ans	
La Collectivité coordinatrice et animatrice pour le territoire => mobilisation des organisations et de la société civile	La collectivité pilote sa politique et mobilise ses équipes

Le suivi et l'évaluation des deux démarches consistent donc en un seul et même dispositif. Les instances de pilotage en sont mutualisées.



Ainsi, la stratégie et le programme d'actions étant communs, le suivi annuel (avancement des actions) est également commun aux deux démarches.

Les informations obtenues dans le cadre de la démarche TE CAE ont permis d'alimenter très largement ce rapport d'évaluation à mi-parcours, puisqu'elles concernent :

- le suivi annuel des actions mises en œuvre :
 - les actions opérationnelles,
 - les actions de gouvernance et de pilotage
- le suivi d'indicateurs, dont des indicateurs territoriaux

Cependant, il a été nécessaire de compléter ces analyses de manière à :

- réaliser une analyse par axe du PCAET selon ses propres axes et objectifs,
- de rédiger un rapport d'évaluation à mi-parcours reprenant les niveaux d'avancement des actions, le suivi des indicateurs territoriaux et stratégiques et l'analyse de leur évolutions, une synthèse analytique dégagant des pistes de progrès.

1.3 Le PCAET de la CCGT

Le PCAET de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a été défini dans le cadre d'une démarche mutualisée, coordonnée par le PETR de Portes de Gascogne.

En 2018, le PETR et la communauté de communes ont réuni de nombreux acteurs du territoire (la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre d'Agriculture, les distributeurs d'énergie, les associations...) dans le but de coconstruire un programme d'actions d'une durée de 6 ans.

En s'appuyant sur les résultats du diagnostic, de objectifs quantifiés ont été fixés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la production et la consommation d'énergie renouvelable, la réduction des émissions de polluants atmosphériques et l'adaptation au changement climatique.

Le programme a été soumis à la consultation du public, à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), la Région Occitanie et le Préfet de Région entre décembre 2018 et août 2019, avant d'être définitivement adopté par le Conseil communautaire du 3 octobre 2019.

La vision et les objectifs de la politique climat-air-énergie de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine sont inscrits dans la délibération. Ils sont également détaillés dans le document stratégique du PCAET.

Cette stratégie territoriale intègre les principales caractéristiques tendanciennes d'évolution du territoire et fixe des trajectoires relatives à la réduction des consommations d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, l'augmentation de la production des énergies renouvelables locales en partant de l'année des diagnostics (données 2015). Ces objectifs sont définis à l'échelle du PETR, puis déclinés par EPCI membre en fonction de son poids dans les consommations et émissions, poste par poste.

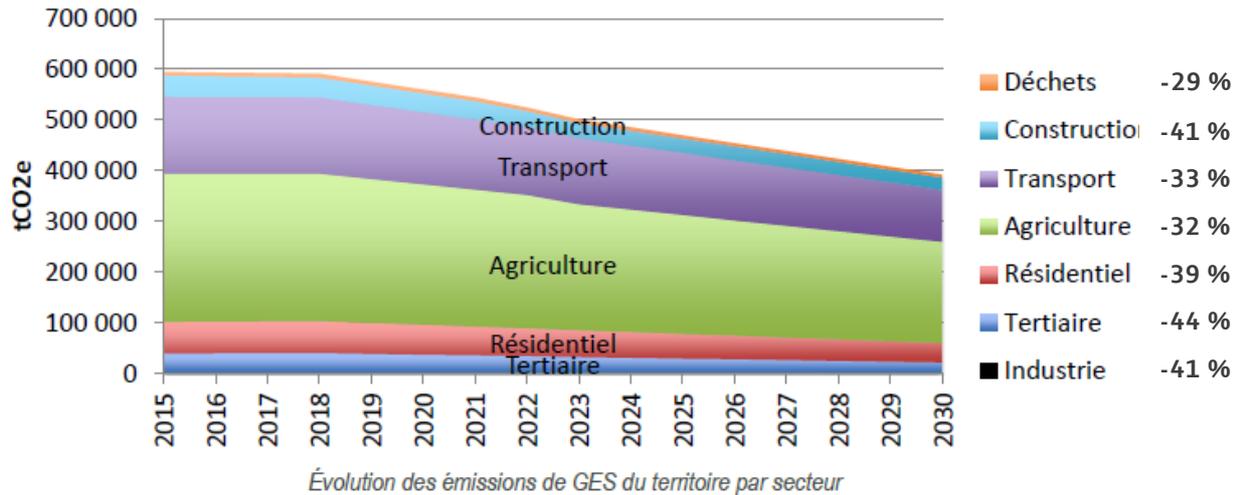
La stratégie retenue permet au territoire de se positionner sur une trajectoire facteur 4 et d'être TEPOS d'ici 2050.

Ces trajectoires correspondent à :

Scénario retenu sur le Pays Portes de Gascogne :

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif Pays 2030	Objectif Pays 2050
1	Emissions de GES	-40% vs 1990 soit -28% vs 2014	-34% par rapport à 2015	-77 % par rapport à 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% par rapport à 2012	-19% par rapport à 2015	- 47 % par rapport à 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	x 2 (de 16% en 2016 à 32% en 2030)	x 3 (de 11% en 2015 à 32% en 2030)	x 9

Mise en oeuvre du Plan d'Action



D'ici à 2030, la production d'énergie renouvelable s'appuie en particulier sur l'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque, de réseaux de chaleurs et de conversion des modes de chauffages fossiles vers des sources renouvelables ou non-carbonées.

Ces objectifs placent le territoire sur la trajectoire des objectifs nationaux et régionaux.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, un programme de 122 actions articulées autour de 4 axes stratégiques a été défini :

Axe 1 : Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

- 1.1. Maintenir la qualité environnementale du territoire
- 1.2. Verdir les centres-bourgs et renforcer leur vitalité
- 1.3. Favoriser des alternatives à la voiture thermique individuelle

Axe 2 : Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

- 2.1. Accompagner les habitants dans l'amélioration énergétique de leur logement
- 2.2. Favoriser le développement des énergies renouvelables
- 2.3. Développer de nouvelles manières de construire

Axe 3 : Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

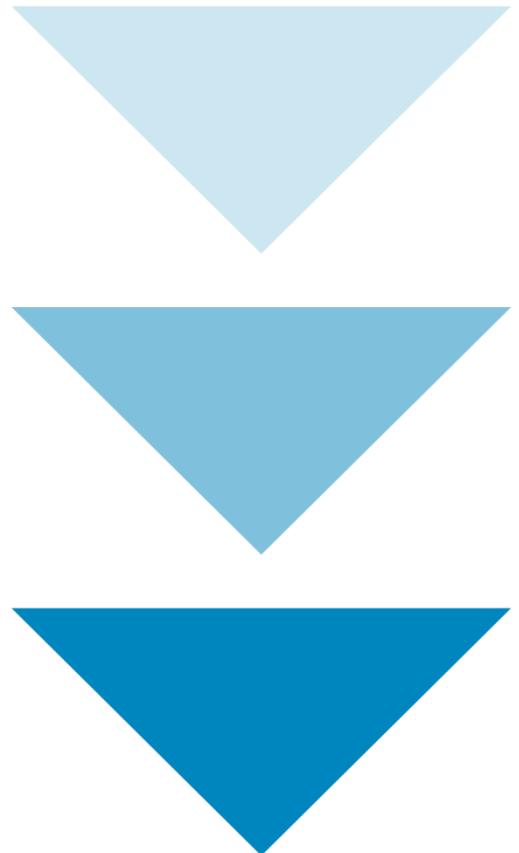
- 3.1. Être exemplaire sur le patrimoine
- 3.2. Être animateur du territoire en tant que chef d'orchestre de la transition énergétique
- 3.3. Agir pour la qualité de l'air

Axe 4 – Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

- 4.1. Développer les démarches environnementales et les labels pour les entreprises et l'artisanat
- 4.2. Développer les démarches environnementales et les labels pour le tourisme durable
- 4.3. Développer les circuits courts de proximité : production, transformation, distribution, consommation
- 4.4. Mobiliser les agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone
- 4.5. Moins produire et mieux traiter les déchets

2

Avancement du programme d'actions



Méthodologie mise en œuvre

Comme indiqué en introduction, le suivi des actions a été réalisé en articulation avec la démarche COT adossée au référentiel TE-CAE :

Organisation d'un comité technique de suivi tous les ans à l'échelle du PETR

Renseignement d'un tableau de bord de suivi des actions

Dans ce tableau de suivi, pour chaque action inscrite au PCAET, sont indiqués :

Un bref descriptif des réalisations	Descriptif qualitatif
Un niveau de réalisation (de 0% à 100%), ainsi qu'un niveau d'avancement lui étant associé	0 % : Non engagé 1%-10 % : lancement 11%-89% : en cours 90%-99% : Finalisation 100 % : Fini ou en fonctionnement
Une évaluation qualitative de la dynamique de l'action	Rouge : Action en difficulté Orange : Pas de frein particulier Vert : Bonne dynamique

Ainsi une action peut être à 60 % d'avancement mais voir toutes ses perspectives d'évolution bloquées (rouge) alors qu'une autre action peut ne pas être encore lancée, mais présenter toutes les garanties pour la suite (vert).

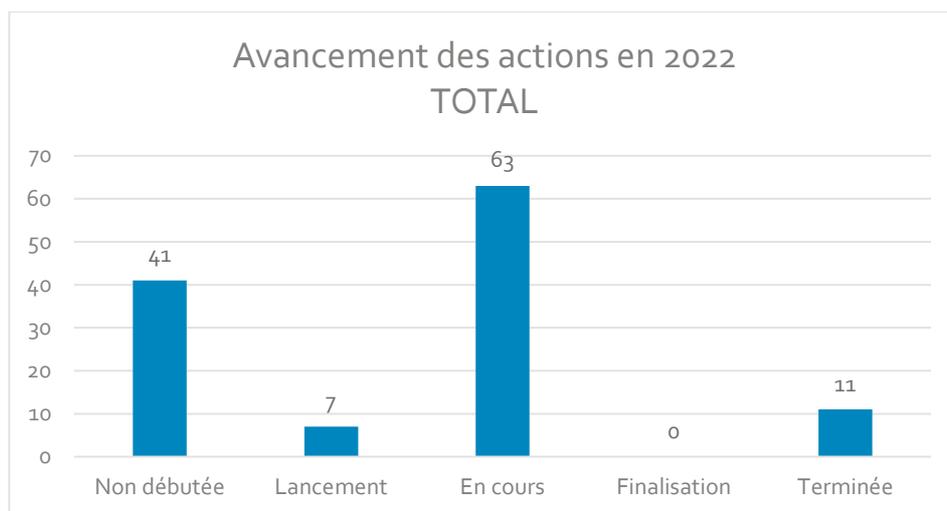
Niveau d'avancement global

Le plan d'actions évalué est composé de 122 actions.

Ce programme a été mis en œuvre sur la période octobre 2019 à aout 2022.

Notons que sur ces 3 années de mises en œuvre, deux ont été fortement perturbées par la crise sanitaire.

Un avancement moyen estimé à 29 % au bout de 3 ans :



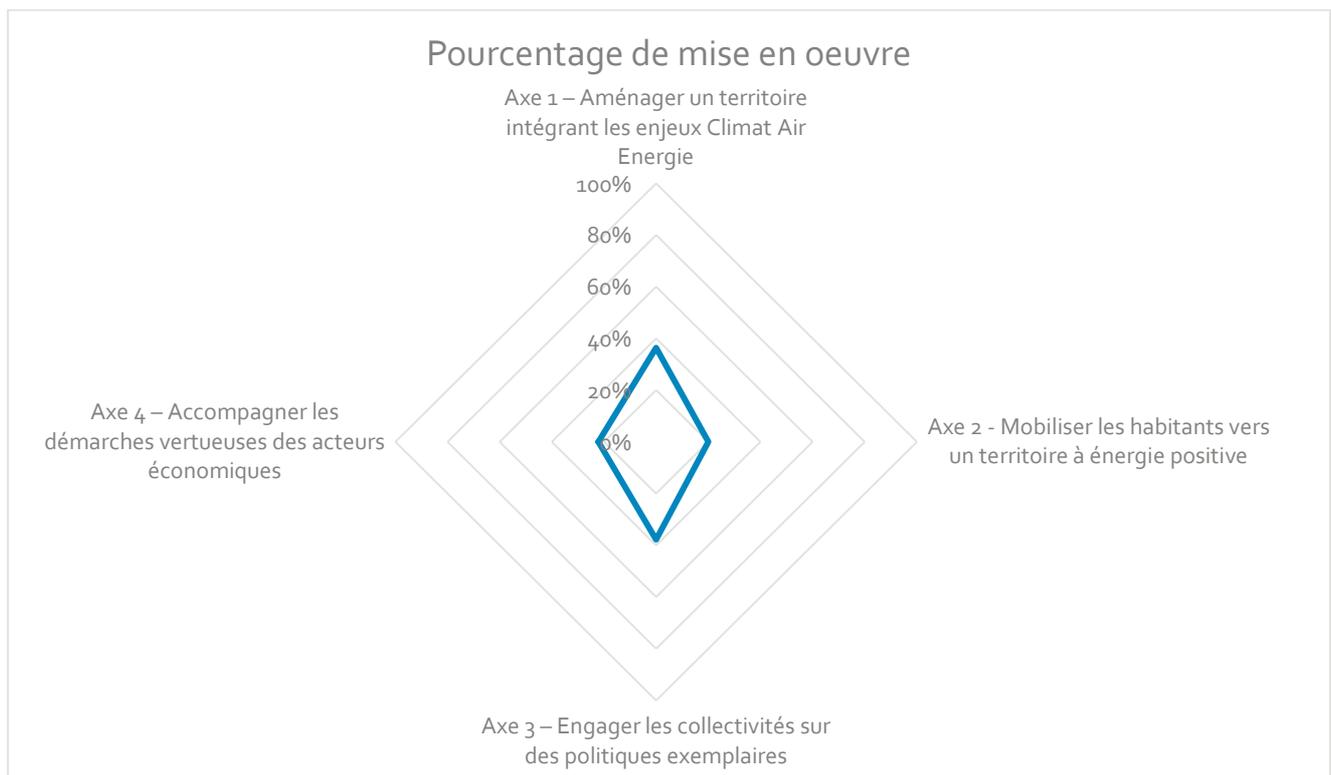
A mi-parcours et malgré la crise sanitaire et les élections municipales, qui ont ralenti le déploiement des actions en 2020, ce résultat reste trop éloigné des 50 % qu'il aurait fallu atteindre.

Si l'on regarde plus précisément comment se compose cette moyenne, on observe que :

- 9 % des actions sont déjà finalisées, en fonctionnement ou en passe de l'être
- 52 % sont en cours de mise en œuvre
- 6 % sont en phase de lancement

Seules 34 % des actions ne sont pas lancées.

Des niveaux d'avancement diversifié :



Nous pouvons remarquer que le niveau d'avancement du programme d'actions présente une certaine hétérogénéité en fonction des axes. Ceux qui progressent le plus sont l'Axe 3 – Engager les collectivités sur des politiques exemplaires et l'Axe 1 – Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie (38 % et 36 %). Alors que l'Axe 4 – Engager les collectivités sur des politiques exemplaires et l'Axe 2 – Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive progressent moins, avec une mise en œuvre estimée à respectivement à 22 % et 20 %.

La spécificité du PCAET mutualisé du PETR des Portes de Gascogne est d'intégrer :

- Des actions supra-territoriales, mutualisées à l'échelle du PETR, voire du département, portées par le PETR, le SDEG, le syndicat de SCoT, les chambres consulaires, ...
- Des actions locales, portées par l'EPCI ou des partenaires locaux, sur son territoire.

Les analyses détaillées présentées ci-après présentent distinctement ces deux échelles d'actions.

Axe 1 : Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

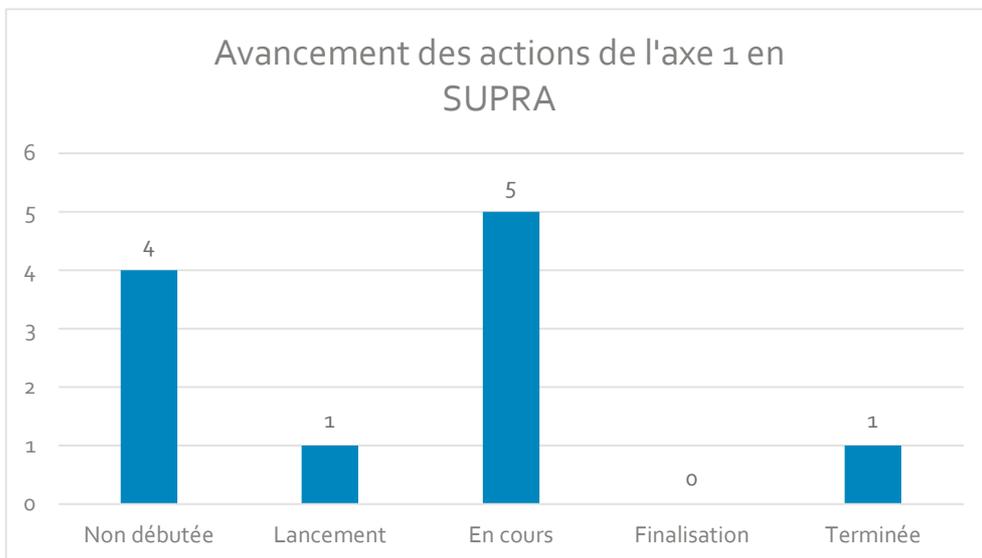
Objectifs :

- 1.1. Maintenir la qualité environnementale du territoire
- 1.2. Verdir les centres-bourgs et renforcer leur vitalité
- 1.3. Favoriser des alternatives à la voiture thermique individuelle

AXE 1 : DYNAMIQUE SUPRA-TERRITORIALE

	NOMBRE
NOMBRE D' ACTIONS	11
POURCENTAGE D'AVANCEMENT	31 %
DYNAMIQUE	

Actions supra-territoriales de l'axe par niveau d'avancement :



Analyse qualitative :

Le PETR souhaitait mener un ensemble d'actions de mobilisation des communes, avant de permettre une dynamique territoriale malgré l'absence de compétence des EPCI.

L'action d'accompagnement des communes sur la végétalisation des bâtiments et espaces publics a été impulsée uniquement au travers des contrats Bourg Centre (signature et mise en œuvre) et est mentionnée dans le Contrat Territorial Occitanie.

Dans le cadre de sa mission mobilité et culture, plusieurs actions du programme ont été lancées et sont en cours, l'itinérance territoriale, une réflexion sur l'intermodalité via le projet MOBILIBRE, ou l'accompagnement au développement de tiers-lieux. D'autres n'ont pas été engagées : l'accompagnement des EPCI sur le développement des TAD, le soutien à l'usage du train, le développement de l'autopartage, dont la pertinence locale est questionnée.

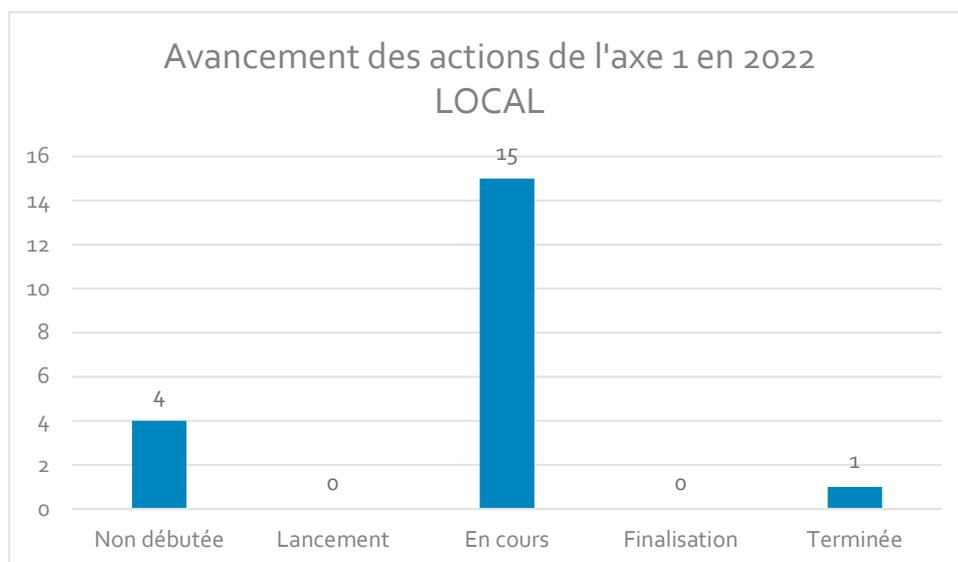
Parallèlement Territoire d'Énergie du Gers (TE32) poursuit le déploiement des bornes électriques. En revanche, à ce stade aucune action n'est engagée sur la création d'un réseau de stations.

Par ailleurs le travail des syndicats de rivières sur la gestion des rivières, et plus spécifiquement de la zone humide de l'Isle Jourdain est mis en œuvre.

AXE 1 : DYNAMIQUE LOCALE

	NOMBRE
NOMBRE D' ACTIONS	20
POURCENTAGE D'AVANCEMENT	39 %
DYNAMIQUE	

Actions locales de l'axe par niveau d'avancement :



Analyse qualitative :

Sur les 20 actions prévues dans le volet local, 4 n'ont pas été lancées, autour du maintien de l'agriculture, des commerces de proximité, des voies douces et aires de covoiturages, et de l'information aux habitants sur la sobriété.

Sur le volet de la qualité environnementale du territoire, les diagnostics du PLUi, le PADD adopté et les actions menées avec le Groupement d'Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine ont permis de disposer de connaissances et de mettre en place des actions sur des zones à enjeux. Mais Il n'y a pas eu de travail significatif de mobilisation des élus sur l'urbanisme durable et l'écoconstruction, et le plus gros reste à inscrire dans les OAP à venir.

Sur le verdissement des centres bourgs et leur vitalité, le travail est en cours au travers du PLUi, mais aussi de l'OPAH qui est en cours de définition en 2023. Cette dernière est menée dans le cadre de la démarche Petite Ville de Demain (PVD), outil majeur au service de ce volet habitat pour la CCGT.

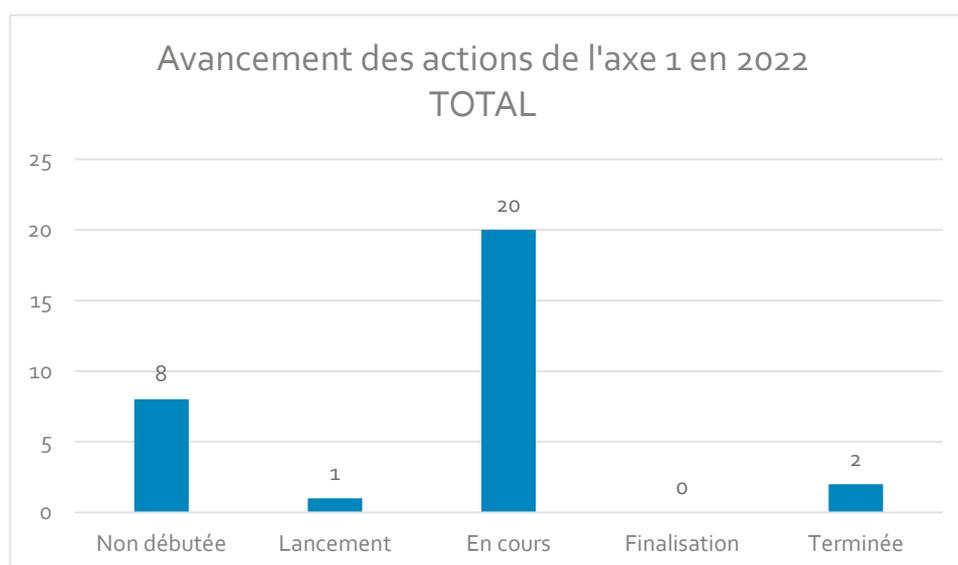
En l'absence de compétence en matière de mobilité, la CCGT ne dispose pas de tous les leviers sur ce domaine, mais a tout de même mis en œuvre des actions structurantes Pour favoriser les alternatives à la voiture thermique individuelle, c'est d'abord le Plan de Mobilité Durable qui a été réalisé en 2019, pour déboucher d'une part sur le plan de circulation de la commune de L'Isle Jourdain, d'autre part sur une liste de projets à mener, dont le TAD qui a pu être mis en œuvre en 2022 par la CCGT. Au-delà du PMD, peu de projets opérationnels sur la mobilité douce (cheminements piétons et cyclables) ont été accompagnés par la CCGT, qui n'a donc pas la compétence hors Zones d'Activité.

AXE 1 : SYNTHÈSE

Tableau de synthèse :

	NOMBRE	AVIS	POURCENTAGE D'AVANCEMENT
ACTIONS SUPRATERRITORIALES	11		31 %
ACTIONS LOCALES	20		39 %
TOTAL	31		36 %

Actions de l'axe par niveau d'avancement :



Eléments d'analyse qualitative

Avec 70 % de mise en œuvre à mi-parcours, c'est l'axe du PCAET qui a le plus progressé. Il est tiré par l'élaboration en cours du PLUi, la réalisation du PMD, et la mise en œuvre de projets concrets aussi bien sur les espaces naturels et agricoles, que sur la mobilité (TAD). L'engagement de la CCGT dans une démarche Petite Ville de Demain, vient apporter de nouveaux outils pour travailler avec les principales communes sur les questions d'habitat et d'aménagement des centres bourgs.

Les actions inscrites dans le programme doivent donc se poursuivre, avec les questions suivantes à traiter dans un proche avenir :

- Quelle ambition environnementale réelle pour le PLUi (règlement, OAP) ?
- Quelle ambition environnementale et quelle ampleur pour l'OPAH (cadre de PVD) ?

- Quels moyens d'action opérationnels sur les politiques cyclables et piétonnes ?

Axe 2 : Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

Objectifs :

2.1. Accompagner les habitants dans l'amélioration énergétique de leur logement

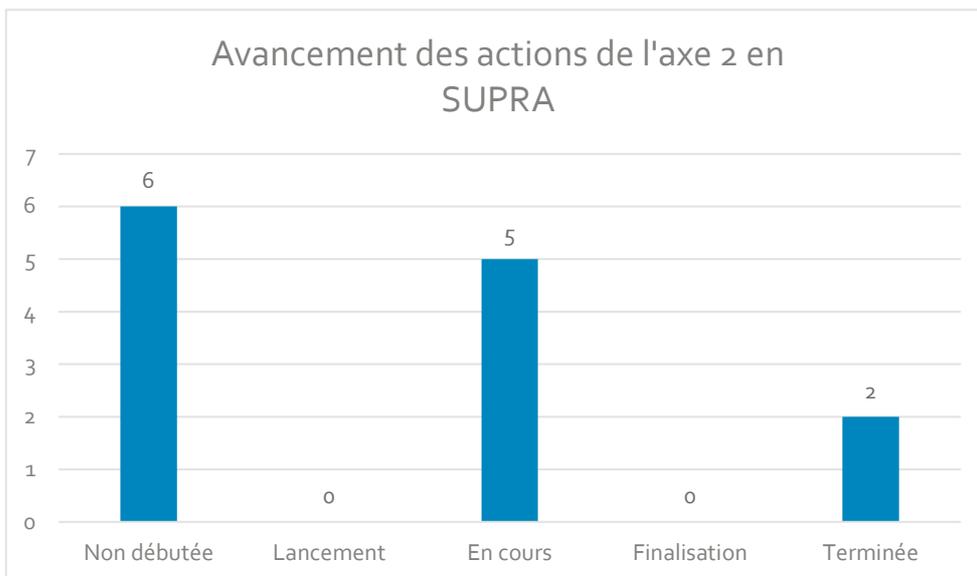
2.2. Favoriser le développement des énergies renouvelables

2.3. Développer de nouvelles manières de construire

AXE 2 : DYNAMIQUE SUPRA-TERRITORIALE

	NOMBRE
NOMBRE D' ACTIONS	13
POURCENTAGE D'AVANCEMENT	20 %
DYNAMIQUE	

Actions supra-territoriales de l'axe par niveau d'avancement :



Analyse qualitative :

Un ensemble d'acteurs est engagé dans les actions supra territoriale de cet Axe 2.

La Région Occitanie a déployé une démarche Rénov'Occitanie, qui s'appuie sur un réseau de Guichets uniques de la rénovation énergétique. Le Guichet Rénov'Occitanie du Gers (GROG) est porté par Conseil départemental du Gers qui en a confié la gestion au CAUE. Cette action régionale permet aux habitants du territoire d'accéder aux services d'une plateforme de rénovation énergétique (conseil, accompagnement, financement). En revanche les actions de mobilisation tels que les nuits de la thermographie et les familles à énergie positive qui devaient être mise en place par le CAUE n'ont pas été réalisées.

Concernant la mise en place d'une stratégie de développement des énergies renouvelables, TE32 a animé la définition d'une charte qui n'était pas initialement prévue au programme. Comme prévu il a également mis en place un SIG injection permettant d'identifier les possibilités d'injection dans les réseaux et a renforcé son expertise ENR.

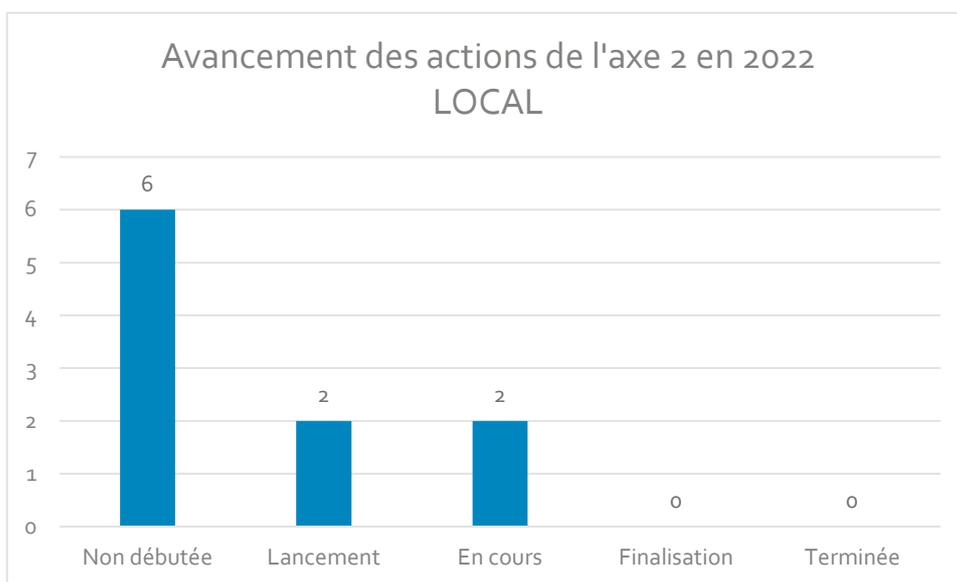
Le PETR a également engagé une série d'actions sur la promotion de l'énergie photovoltaïque en toiture et sur l'autoconsommation, notamment via sa convention avec l'association Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne. Il participe également au pôle ENR qui étudie les projets de développement et à l'étude MEO-CLIMATE sur le périmètre du SCOT sur l'interprétation des images satellite pour évaluer et suivre des caractéristiques énergie-climat des territoires (disponibilité des eaux de surface, installations ENR en place...).

Sur les autres volets, le déploiement d'une démarche d'ensemble sur la précarité énergétique, via un SLIME n'a pas été étudiée et la pertinence de cette action doit être réévaluée. Aucune action n'a été menée sur la sensibilisation aux nouveaux modes de construction.

AXE 2 : DYNAMIQUE LOCALE

	NOMBRE
NOMBRE D' ACTIONS	10
POURCENTAGE D'AVANCEMENT	6 %
DYNAMIQUE	

Actions locales de l'axe par niveau d'avancement :



Analyse qualitative :

Le volet local contient 10 actions dont 6 n'ont pas été lancées, 2 impulsées et 2 en cours.

Il s'agit principalement d'actions sur l'accompagnement proactif des habitants et du secteur du BTP sur les volets énergie et ENR. L'absence jusqu'à présent de stratégie mobilisant le Guichet Unique du Gers a empêché la mise en œuvre concrète d'accompagnements.

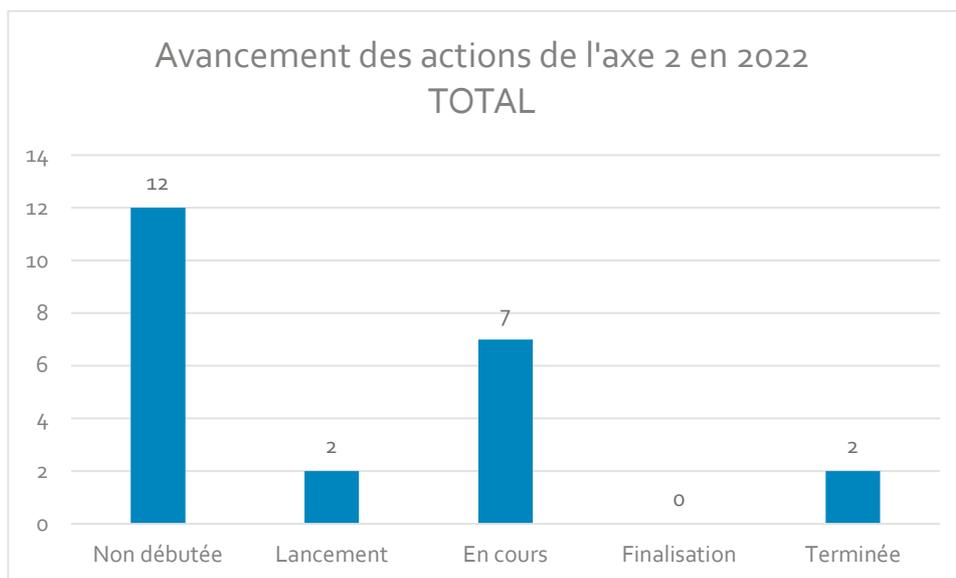
L'établissement d'une OPAH, actuellement à l'étude, devrait aboutir à un dispositif permettant de répondre à ce besoin sur la CCGT. Il serait utile d'y associer d'une manière ou d'une autre les sujets de l'eau ou des aménagements paysagers.

AXE 2 : SYNTHÈSE

Tableau de synthèse :

	NOMBRE	AVIS	POURCENTAGE D'AVANCEMENT
ACTIONS SUPRATERRITORIALES	13		54 %
ACTIONS LOCALES	10		20 %
TOTAL	23		39 %

Actions de l'axe par niveau d'avancement :



Éléments d'analyse qualitative

La dynamique de cet axe est tirée vers le haut par les actions supra-territoriales portées par la Région, TE32 et le PETR.

La CCGT est pour l'instant peu engagée dans les actions de transition énergétique de son territoire, mais la définition d'une OPAH sur son territoire dans le cadre de PVD est l'occasion de renforcer notablement ce volet.

Axe 3 : Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

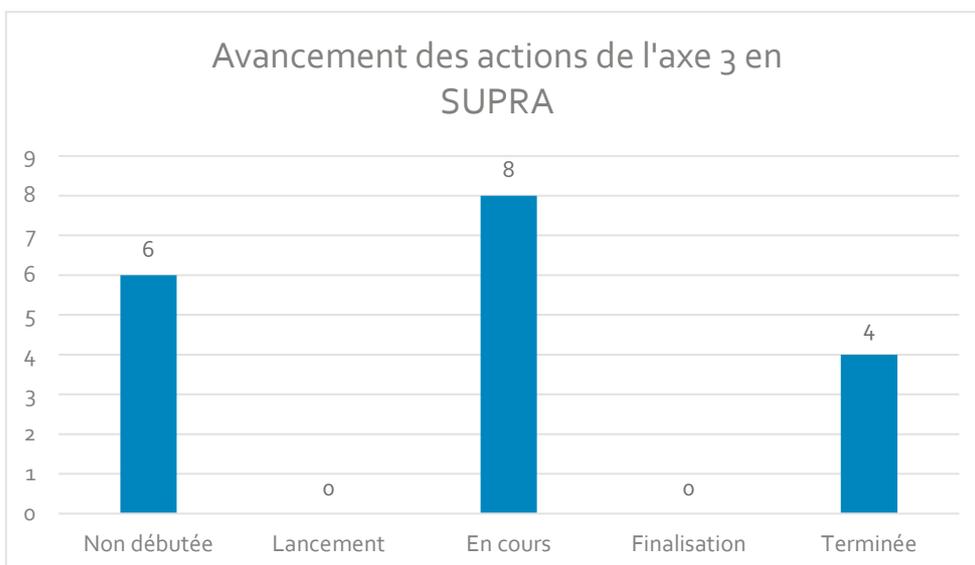
Objectifs :

- 3.1. Être exemplaire sur le patrimoine
- 3.2. Être animateur du territoire en tant que chef d'orchestre de la transition énergétique
- 3.3. Agir pour la qualité de l'air

AXE 3 : DYNAMIQUE SUPRA-TERRITORIALE

	NOMBRE
NOMBRE D' ACTIONS	18
POURCENTAGE D'AVANCEMENT	41 %
DYNAMIQUE	

Actions supra-territoriales de l'axe par niveau d'avancement :



Analyse qualitative :

Cet axe rassemble une très forte proportion d'actions portées par les partenaires supra-territoriaux. Ces actions ont un niveau de réalisation qui se rapproche des 50 % à mi-parcours (44 %).

TE32 est très impliqué avec 6 actions. Il a accompagné les communes et les EPCI dans une démarche d'achat groupé d'électricité avec option ENR (à bon ? verte vraiment ?), mis en place un pôle génie thermique pour accompagner les communes, et poursuivi son travail de fond sur la rénovation de l'éclairage public. L'action relative à l'injection de méthane sur les réseaux n'a été impulsée que sur la CCGT. Sur ce point la chambre d'agriculture a toutefois accompagné un groupe d'agriculteur dans la réflexion (action non inscrite au PCAET).

Les 6 actions dont le pilotage est assuré par le PETR connaissent une évolution diverse. Il n'y a pas eu d'actions collective sur la formation à la comptabilité énergétique ou sur des réalisations de diagnostic qualité de l'air. En revanche, le PETR a impulsé la démarche Retiens la nuit, avec l'association A ciel ouvert qui a permis de mobiliser de nombreuses communes. Il mène en continu des actions de sensibilisation des services et élus sur les enjeux énergie et climat (organisation de conférences notamment), mène un travail d'analyse sur les potentiel photovoltaïque des toitures des bâtiments des communes, et a collecté les CEE pour financer des opérations de rénovation. A noter qu'il avait aussi piloté une étude sur la chaleur renouvelable sur le patrimoine des collectivités confié à la COFOR en 2019 (CCGT non concernée). (c'est bien ça ?)

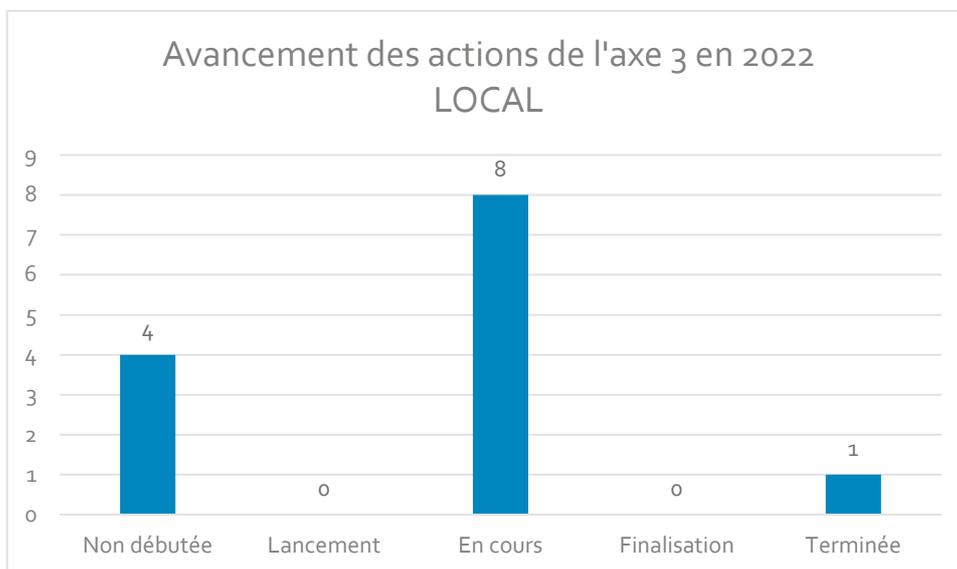
Des actions portées par d'autres acteurs ont également bien progressé, telles que l'accompagnement de 102 exploitations du PETR, sur un accompagnement photovoltaïque par la chambre d'agriculture, ou l'accompagnement des entreprises par les chambres consulaires.

Quelques actions prévues par un diversité de partenaires n'ont en revanche pas été lancées (atelier d'adaptation du bâti à destination des élus, visite de bâtiments exemplaires, animation du lien entre agriculteurs et habitants) et devront être repensées.

AXE 3 : DYNAMIQUE LOCALE

	NOMBRE
NOMBRE D' ACTIONS	13
POURCENTAGE D'AVANCEMENT	31 %
DYNAMIQUE	

Actions locales de l'axe par niveau d'avancement :



Analyse qualitative :

Le programme contient 13 actions locales sur la question de l'exemplarité interne dont 4 n'ont pas été engagées : sur la mise en place d'un programme formalisé de rénovation des bâtiments, la mise en place d'achats durables, la sensibilisation aux bonnes pratiques, et la création d'un observatoire sur la qualité de l'air.

Sur le patrimoine, des actions sont bien lancées avec un réseau des éco-fonctionnaires, la mise en place d'un CEP avec 2 communes qui a engagé la comptabilité énergétique dans l'objectif de produire un programme de rénovation, et la rénovation de l'éclairage public sur les ZAE (périmètre de la CCGT).

Concernant l'animation du territoire, les actions ont seulement débuté, en particulier sur le volet ENR, en interne comme vers l'externe : pas encore de réalisation mais une connaissance des potentiels qui s'affine, et des contacts pris.

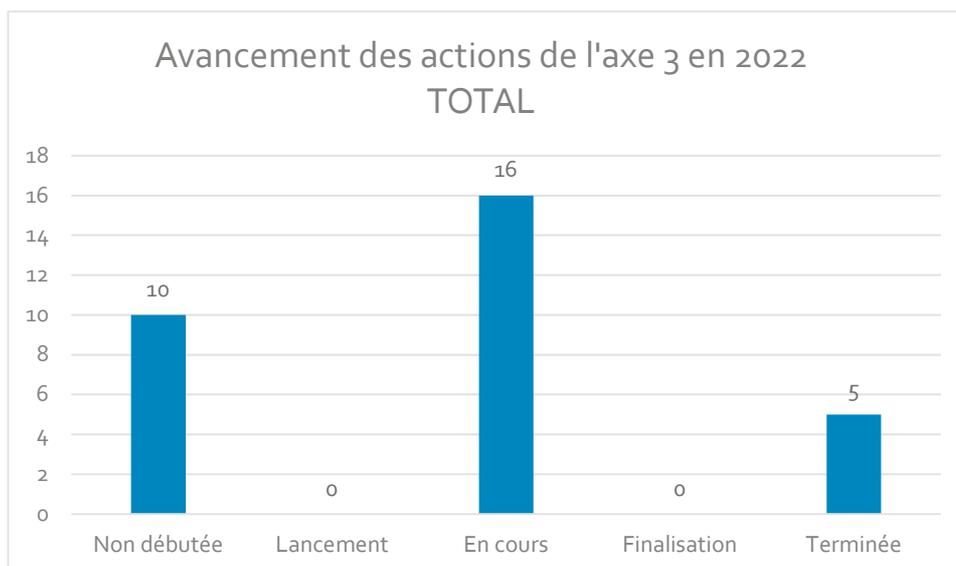
Aucun travail n'a été réalisé pour l'instant sur la qualité de l'air, qui n'est pas une thématique prégnante sur le territoire.

AXE 3 : SYNTHÈSE

Tableau de synthèse :

	NOMBRE	AVIS	POURCENTAGE D'AVANCEMENT
ACTIONS SUPRATERRITORIALES	18		41 %
ACTIONS LOCALES	13		31 %
TOTAL	31		37 %

Actions de l'axe par niveau d'avancement :



Eléments d'analyse qualitative

La progression sur cet axe est soutenue par les partenaires supra-territoriaux que sont le PETR, TE32 et les 3 chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre du commerce et d'industrie).

La CCGT a cependant commencé à travailler fortement sur la gestion de son patrimoine, avec la perspective d'aboutir à court terme à l'objectif d'un suivi énergétique solide et d'un PPI patrimonial. Les autres actions d'exemplarités internes sont plus ponctuelles pour l'instant, et l'animation du territoire est aussi à renforcer.

Axe 4 : Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

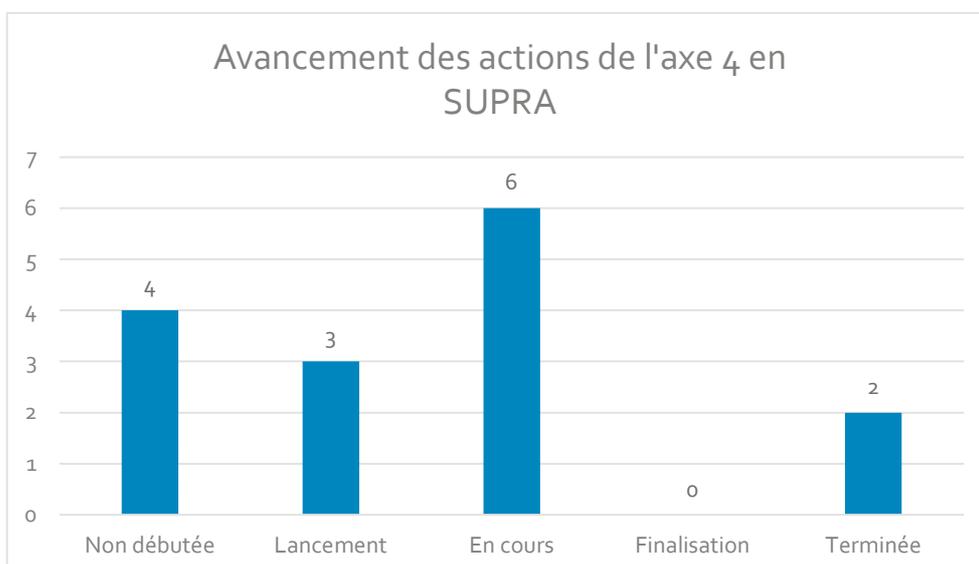
Objectifs :

- 4.1. Développer les démarches environnementales et les labels pour les entreprises et l'artisanat
- 4.2. Développer les démarches environnementales et les labels pour le tourisme durable
- 4.3. Développer les circuits courts de proximité : production, transformation, distribution, consommation
- 4.4. Mobiliser les agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone (couverts végétaux, semis directs, AB...)
- 4.5. Moins produire et mieux traiter les déchets

AXE 4 : DYNAMIQUE SUPRA-TERRITORIALE

	NOMBRE
NOMBRE D' ACTIONS	15
POURCENTAGE D'AVANCEMENT	30 %
DYNAMIQUE	

Actions supra-territoriales de l'axe par niveau d'avancement :



Analyse qualitative :

Cet axe, fortement tourné vers l'animation des acteurs économiques est logiquement fortement partenarial et s'appuie sur 10 actions portées par les 3 chambres consulaires et 5 par le PETR.

Leur niveau d'avancement, est divers mais en moyenne relativement faible, avec un niveau de réalisation estimé à 30 % à mi-parcours.

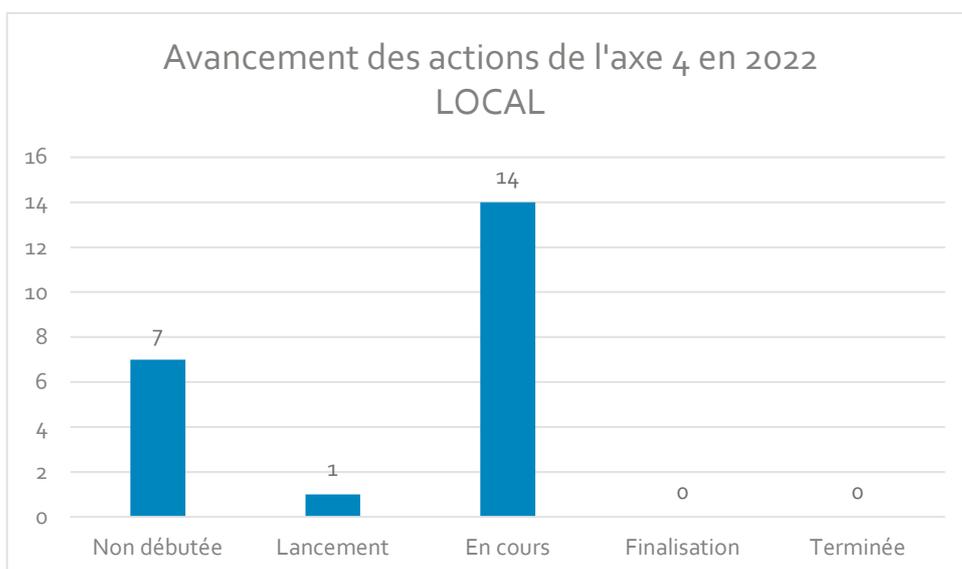
Notons les actions éco-défi portées par la Chambre de Métiers à l'échelle du PETR ou les animations de la CCI pour faire émerger des actions d'économie circulaire. Comme en témoigne l'analyse sur la mobilisation des acteurs économiques dans le chapitre suivant de ce document, de nombreuses actions de mobilisation ont également été menées mais n'étaient pas inscrites dans le PCAET (Fisac ; Commerces de demain ; Ma Ville, mon artisan, ...).

La Chambre d'Agriculture a inscrit 7 actions dans le programme, ce qui montre la part prépondérante du volet agricole dans le programme d'actions. Elle porte de nombreuses actions visant à promouvoir la production locale, dont un travail important sur la transformation, la commercialisation en circuits courts et l'agritourisme, ou l'animation des filières. Une autre série d'actions est en cours autour de la thématique de l'eau en particulier pour améliorer la gestion de l'irrigation et son efficacité. Ces deux domaines qui visent le maintien des activités agricoles (ce qui est un objectif en soi), ne comportent pas d'autres volets environnemental, énergétique ou carbone significatif.

AXE 4 : DYNAMIQUE LOCALE

	NOMBRE
NOMBRE D' ACTIONS	22
POURCENTAGE D'AVANCEMENT	18 %
DYNAMIQUE	

Actions locales de l'axe par niveau d'avancement :



Analyse qualitative :

C'est un axe dans lequel la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine connaît une faible progression pour l'instant, même si plus de la moitié des actions sont en cours. Cependant, l'inscription dans le volet Economie Circulaire du Contrat d'Objectif Territorial signé en 2022 avec l'ADEME par le PETR est une belle occasion de dynamiser ce volet, engagée dès 2023, en particulier autour de l'animation des entreprises et de la gestion des déchets.

Le travail envers les entreprises et l'artisanat s'est donc principalement mené pour l'instant avec les partenaires consulaires. Mais le club des Entrepreneurs de la Gascogne Toulousaine est actif, et son animation par la CCGT intègre la prise en compte des enjeux de transition.

La démarche de tourisme durable, s'inscrit dans la stratégie départementale de slow tourisme. Mais il n'y a pas encore eu de mobilisation des acteurs et des communes sur l'éco-tourisme.

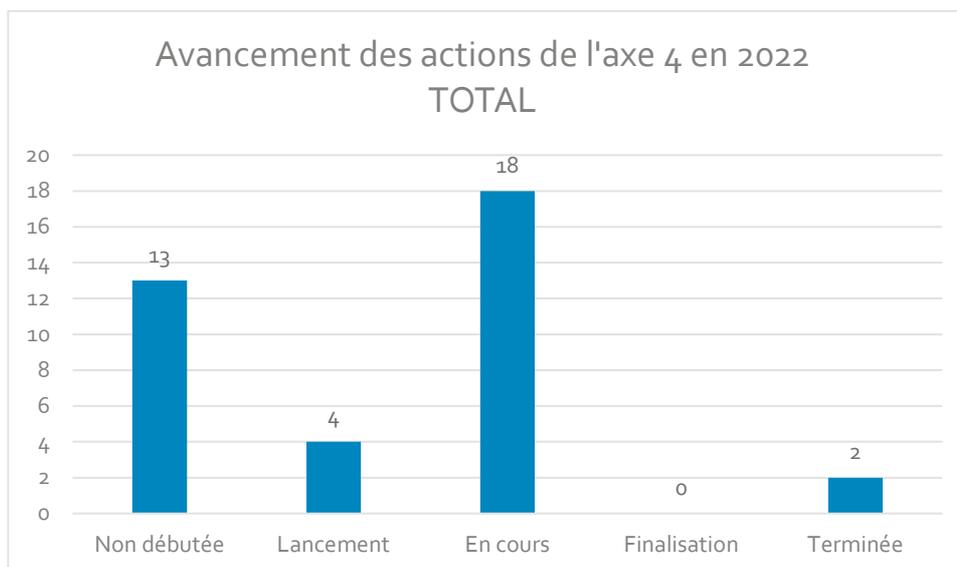
Le soutien à l'agriculture locale se fait via le PAT du département, et les cantines scolaires des communes. Sans compétence de restauration collective, la CCGT n'a pas d'action sur le sujet pour l'instant. Elle accompagne cependant de longue date le Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine autour de différentes bonnes pratiques agricoles : couverts végétaux, haies... Les communes sont aussi actives avec notamment des jardins familiaux sur L'Isle Jourdain.

AXE 4 : SYNTHÈSE

Tableau de synthèse :

	NOMBRE	AVIS	POURCENTAGE D'AVANCEMENT
ACTIONS SUPRATERRITORIALES	15		30 %
ACTIONS LOCALES	22		18 %
TOTAL	37		23 %

Actions de l'axe par niveau d'avancement :



Éléments d'analyse qualitative

Cet axe est très partenarial par nature, les leviers d'actions public consistant pour l'essentiel dans l'animation et la mobilisation du tissu économique.

Ainsi des actions en lien avec la CCI et la CMA sont en place et doivent être renouvelées. Elles n'étaient pas toutes identifiées dans le cadre du PCAET. La présence d'un club d'entreprise est un outil pertinent pour animer le tissu économique local.

Une démarche départementale est en cours autour du slow tourisme. Mais il n'y a pas, à ce jour, d'actions pour accompagner les opérateurs touristiques dans leurs pratiques environnementales.

Le programme d'actions mériterait de se faire plus relais du PAT départemental. Mais la démarche locale d'animation du GAGT est exemplaire, et doit se poursuivre et idéalement s'étendre à d'autres interlocuteurs.

Informations relatives aux moyens engagés

LES MOYENS HUMAINS

Le PCAET est coordonné par le PETR des Portes de Gascogne qui dispose d'une équipe en charge des thématiques Climat Air Energie :

- Une chargée de mission Plan climat
- Un chargé de mission mobilité
- Une chargée de mission économie circulaire

D'autres chargés de mission sont également impliqués, notamment sur la recherche de financement (chargée de mission Leader) ou sur l'articulation avec d'autres thématiques (chargée de mission éducation artistique et culturelle, marketing territorial).

Au niveau de la CCGT, l'équipe mobilisée est composée :

- D'un chargé de mission TE et mobilité : 50% environnement et 50% coopération territoriale
- Un économiste de flux/CEP partagé avec 2 communes (prise de poste en mars 2023).
- Une chargée de mission Petite de Ville de Demain qui travaille en particulier sur l'OPAH.

LES MOYENS FINANCIERS

Au niveau du PETR des recherches de financements permettent de contribuer à la transition : le LEADER, le FEDER, mais aussi le Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'ADEME.

Au niveau du PETR comme de la CCGT, il n'existe pas de budget Climat Air Energie formalisé, ni de Plan Pluriannuel d'investissement en lien avec cette politique. Les actions mises en œuvre ont cependant bien été financées. Comme indiqué ci-dessus les fonds liés à Petite Ville de Demain et à Coordination Territoriale Globale permettent de financer des actions de transition écologique.

3

Evaluation du rôle de coordinateur



3.1 Actions de coordinations avec les partenaires publics

Les partenaires ont été identifiés dans le cadre du PCAET et ont largement participé à sa définition. Depuis, ils participent activement aux travaux, en lien avec le PETR : le syndicat de SCoT, Territoire Energie 32 et les chambres consulaires en particulier.

Un contrat de réciprocité lie le territoire du PETR avec Toulouse Métropole. Il intègre des actions sur l'alimentation, et ouvre la porte à des partenariats sur la transition énergétique.

Le guichet Unique de la Rénovation du Gers est le relai local de la politique régionale. Il est porté par le CAUE et financé par le Conseil départemental.

Une Convention Territorial Globale avec la CAF pourra permettre d'intégrer des actions pour la mobilité et contre la précarité.

La CCGT participe enfin à un projet européen Life dans le cadre d'un consortium.

3.2 Mobilisation des communes

La commission transition énergétique et mobilité se réunit 4 x par an, et toutes les communes sont représentées (25 élus pour 14 communes). Comme elle est l'organe de pilotage et suivi des démarches CAE, la stratégie est donc bien partagée avec les communes, ainsi que la liste de toutes les actions menées.

Le lien est particulièrement fort avec la ville centre de l'Isle Jourdain dont les actions sont articulées avec le PCAET : plan de circulation, Petite Ville de Demain, Bourg Centre...

En dehors de ce cadre, la CCGT mène peu d'actions de mobilisation des communes en matière de transition écologique.

3.3 Mobilisation des acteurs économiques et agricoles

Acteurs économiques

La CCGT travaille en partenariat avec la CCI, la CMA et le PETR sur des projets en lien avec l'économie circulaire ou l'économie verte.

Le Chambre de métiers a ainsi animé le dispositif Ecodéfis, depuis 2016, avec 5 entreprises participantes sur la CCGT. Ce dispositif, continue à se déployer. La démarche répar'acteurs est également relayée sur le territoire.

La CCI et le PETR ont porté une démarche d'Economie circulaire sur le territoire du PETR de 2017 à 2020 et ont interrogé une 50aine d'entreprises (collecte d'informations sur les potentiels de mutualisation sur la logistique, le recrutement, les déchets). ~~Un autre partenariat existe avec la CCI sur l'opération "Commerces de demain" qui incite à utiliser des produits locaux, au développement du numérique et propose des diagnostics "écologiques".~~

La CCGT réunit régulièrement un Club des entreprises locales. Les enjeux de la transition y sont régulièrement apportés (informations sur les dispositifs et les aides existantes, échanges sur la mobilité des employés).

Enfin, la ZAE Pont Peyrin 3, principale zone d'activité du territoire, fait l'objet de projets d'aménagements vertueux en lien avec du conseil sur les ENR pour les nouveaux bâtiments, un règlement intégrant des recommandations et des obligations environnementales, et une stratégie de compensation agricole articulée avec les actions du Groupement d'Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine.

Acteurs du bâtiment et de l'immobilier

Une étude habitat est engagée dans le cadre de la démarche Petite Ville de Demain. Elle va permettre d'identifier mieux les acteurs de l'immobilier et de les consulter.

Par ailleurs un guichet unique de la rénovation énergétique est porté par le CAUE et l'ADIL dans le cadre de la démarche régionale (Guichet Renov'Occitanie du Gers - CROG). Il identifie les acteurs locaux du bâtiment.

Les opérateurs locaux connaissent le dispositif régional largement relayée auprès d'eux et la mise en réseau des acteurs fait partie des missions du GROG

Acteurs touristiques

A ce jour la CCGT et son Office du Tourisme ne portent pas d'action significative de mobilisation des acteurs touristiques sur la transition écologique, au-delà de la déclinaison locale des actions départementales.

Acteurs agricoles

La CCGT n'a pas de compétence en restauration collective, et ne mène pas d'action dans le cadre du PAT départemental.

Cependant elle connaît bien les acteurs du territoire, de par un accompagnement historique d'un Groupement d'Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine, ainsi que de financements autour de la plantation de haies. En outre, un bail rural à clause environnementale est mis en œuvre sur une zone humide

Le PETR a mobilisé quant à lui son fonds de Développement Durable pour financer de petits projets dont des plantations de haie ou de cultures intermédiaires.

3.4 Mobilisations des scolaires

La CCGT a la compétence depuis 2016 sur :

- le périscolaire : maternelle et élémentaire avec 14 ALAE et 8 ALSH jusqu'en 2022,
- la petite enfance : crèche familiale en gestion directe (8 assistantes maternelles)

Les animations menées dans le cadre du périscolaire sont en lien avec les compétences des animateurs, et peuvent intégrer des éléments environnementaux, mais il n'y a pas de stratégie sur ce sujet : jardinage et potager, recyclage « jeux responsables », matinées d'éveil, intervention annuelle de l'association des agriculteurs...

3.5 Mobilisation des habitants

Communication et mobilisation des habitants

Le PCAET et l'ensemble des documents qui le composent sont disponibles sur le site internet de la CCGT. La CCGT n'organise pas d'évènement à destination des habitants ou de communication sur les enjeux de la transition. Elle participe cependant aux initiatives qui ont lieu sur le territoire (ex : fête des possibles à L'Isle Jourdain).

Le PETR porte un ensemble d'actions de mobilisation tels que des Ciné-débat tous les 1 ou 2 mois à Gimont, participe au Festival d'astronomie de Fleurance avec le Marathon des transitions, a organisé une Fresque du climat à Saint Clar et une table ronde avec Marc Dufumier : de la terre à l'assiette : quelles actions face au changement climatique ?

Un circuit art et environnement a aussi également été créée avec 4 œuvres et desservi par un parcours à vélo.

Concernant le GROG évoqué plus haut, la prise de RDV se fait en ligne ou par téléphone afin d'organiser la visite d'un conseiller à domicile.

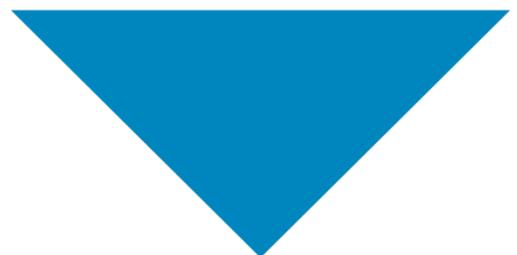
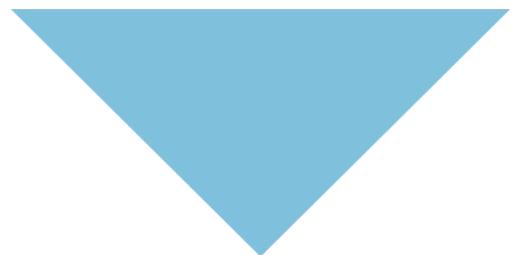
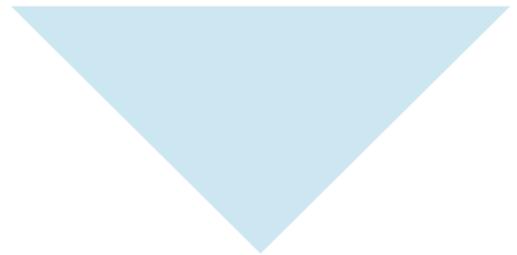
Concertation et mobilisation de la société civile

La concertation est régulière sur les projets, mais il n'y a pas d'instance de concertation citoyenne à l'échelle de la CCGT. Les principaux temps de concertation récents ont été :

- l'animation des ateliers participatifs organisés dans le cadre de la définition du PCAET,
- la mobilisation des habitants sur le Plan de Mobilité Durable,
- dans le cadre de Petite Ville de Demain, la réalisation d'un diagnostic territorial concerté incluant les commerçants du centre ville, les jeunes en centre social, une enquête à la population qui intègre l'environnement

4

Tendances d'évolution à l'échelle de la CC



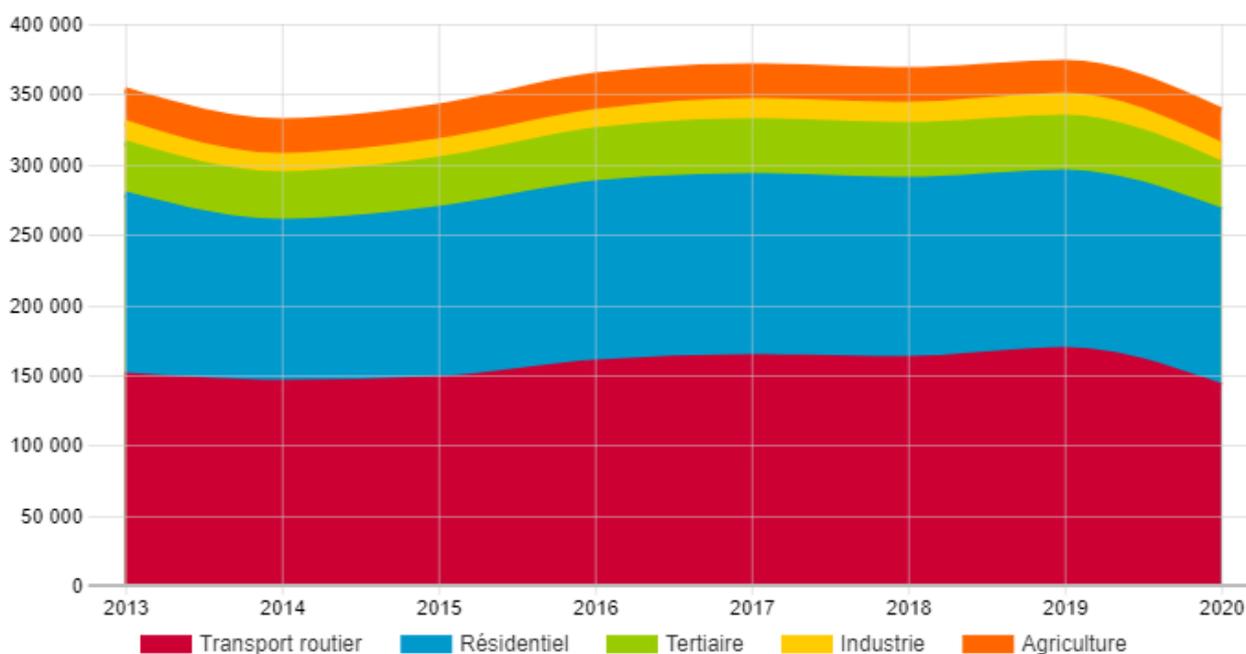
Les données territoriales sont fournies par les observatoires régionaux :

Terristory, observatoire porté par l'AREC qui s'appuie essentiellement sur les données fournies par l'OREO (observatoire régional de l'énergie) pour les consommations d'énergie, la production d'énergie et la facture énergétique. Les données disponibles les plus récentes datent de 2020 soient un an après l'entrée en vigueur du PCAET. Malheureusement, cette année est fortement marquée par la crise sanitaire et n'est en aucun cas représentative des dynamiques territoriales. C'est pourquoi toutes les analyses présentées ci-dessous sont sur la période 2013-2019.

Les comparaisons concernant les données d'émissions de GES et consommations d'énergie seront réalisées entre les années 2013 et 2019, même si les données 2020 sont disponibles. En effet, la particularité de cette année (COVID-19) a entraîné de nombreux impacts sur les modes de consommations, qui ne sont pas liés à des actions de la CC dans le cadre du PCAET. Une comparaison avec cette année-là serait donc biaisée.

4.1 Consommation d'énergie

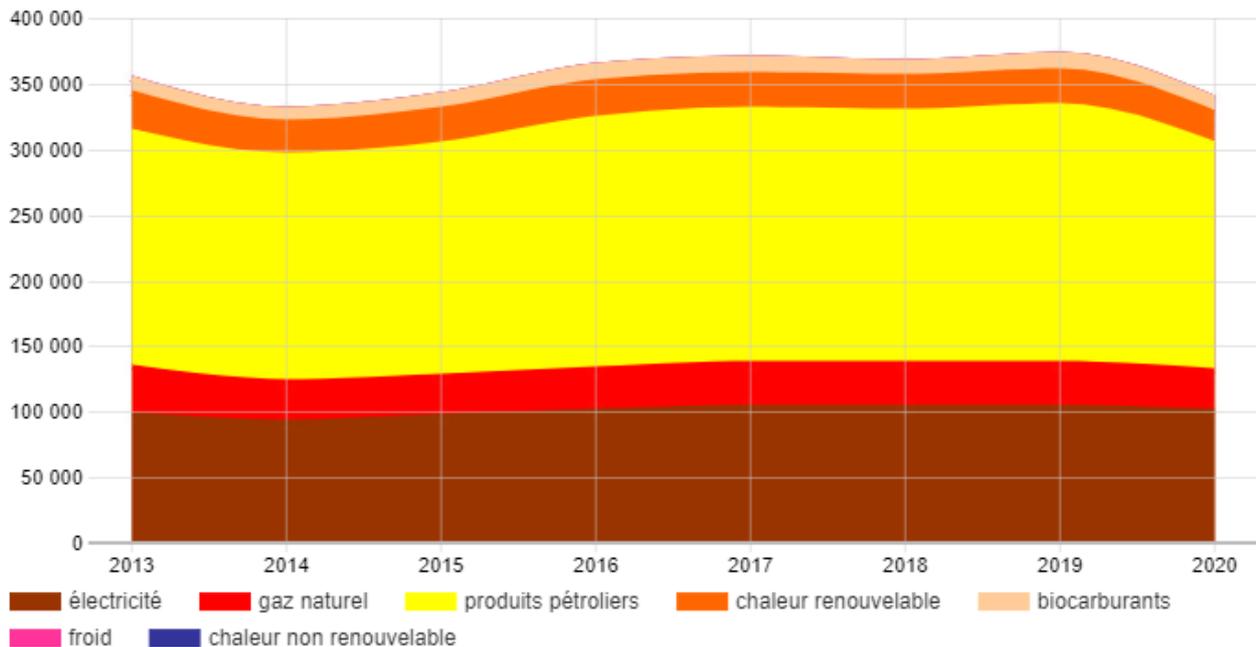
Consommation d'énergie par secteurs (en MWh) – CC de la Gascogne Toulousaine



Source : ORCEO

Entre 2013 et 2019, les consommations énergétiques de la Gascogne Toulousaine marquent une légère hausse : 5%. Dans le détail, les consommations liées au transport routier et à l'industrie ont augmenté de 12 % et 19% respectivement. Le tertiaire affiche une augmentation de 4%. Les autres postes affichent une baisse de la consommation (-2 % pour les bâtiments résidentiels, -3% pour l'agriculture).

Consommation d'énergie par type d'énergie (en MWh) – CC de la Gascogne Toulousaine



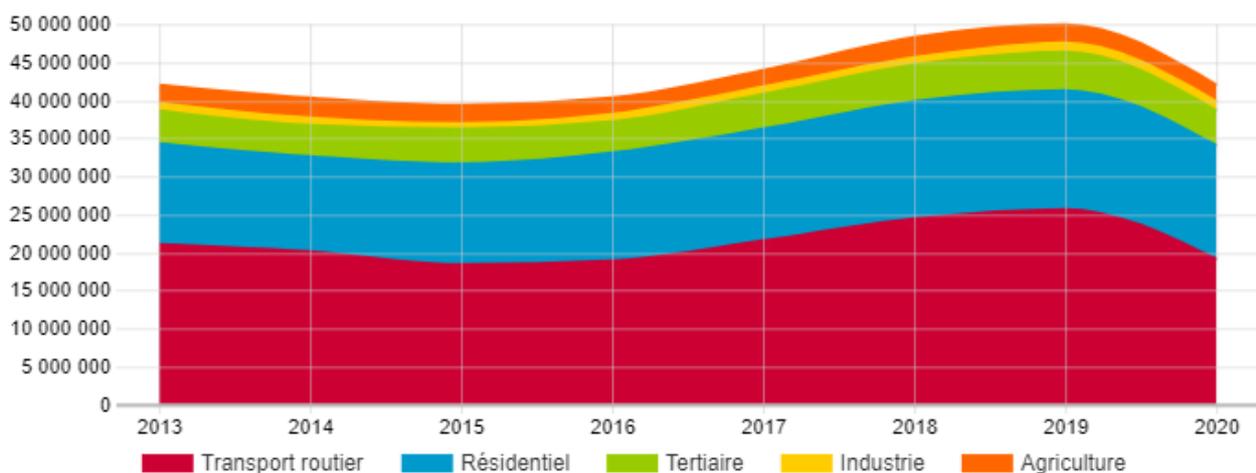
Source : ORCEO

Concernant les sources d'énergie, les consommations de produits pétroliers ont augmenté de 10 %, celles d'électricité de 5% et celles d'agrocarburant de 31 %

Les consommations des autres sources ont baissé en particulier le gaz naturel de 8 %, puis la chaleur renouvelable de 12%.

Les consommations d'énergie sont restées relativement stables, mais dans le même temps leur coût unitaire a augmenté, ce qui a entraîné une augmentation de la facture énergétique du territoire. Cette augmentation est estimée à 19 % entre 2013 et 2019, soit +8 M€ d'augmentation.

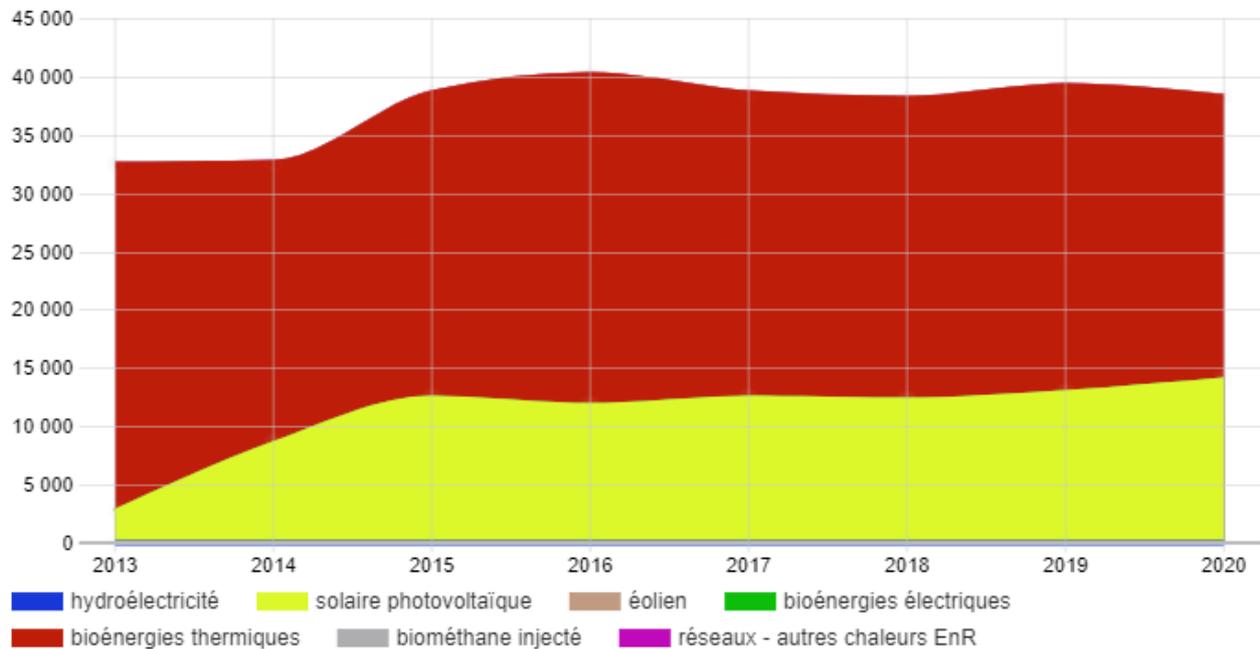
Facture énergétique par secteur (€) – CC de la Gascogne Toulousaine



Source : ORCEO

Tous les secteurs ont connu une augmentation de leur facture énergétique entre 2013 et 2019. Les transports ont connu la plus forte progression de leur facture (+21 %) ; suivi du secteur résidentiel (+19 %), tertiaire (+17 %) et de l'industrie (+16 %). Le secteur agricole a connu une moins forte hausse avec +4 %.

Production d'EnR par source (en MWh) – CC de la Gascogne Toulousaine



Source : ORCEO

La production d'énergie renouvelable a progressé de 20 % entre 2013 et 2019.

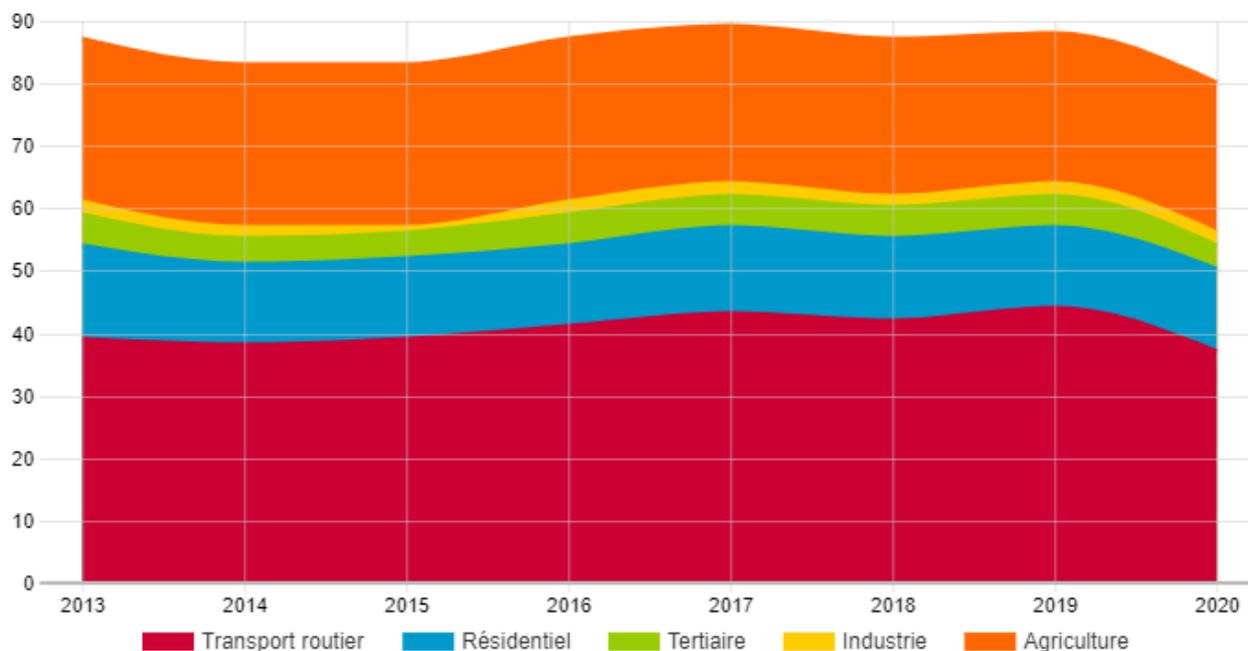
La consommation de bois domestique (bioénergie thermique), qui est de loin la principale source d'énergie renouvelable sur le territoire a baissé de 12 %. Cette baisse est compensée par une forte augmentation de la production d'électricité photovoltaïque, qui a presque été multipliée par 4 pour atteindre 13 GWh/an.

La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie est restée relativement stable, passant de 9,2% à 10,5% entre 2013 et 2019, avec notamment une baisse depuis 2015, où ce taux était de 11,3%. **Le développement des ENR n'a donc que très faiblement contribué à s'affranchir des autres énergies, fossiles notamment.**

Pour mémoire l'objectif du PETR est d'être territoire à énergie positive d'ici 2050, il va donc falloir gagner 89,5% sur les 28 prochaines années, soit un gain annuel de plus de 3% : l'effort combiné de réduction des consommations et de développement des ENR doit être multiplié par 10 !

4.2 Emission de Gaz à effet de serre

Emissions de GES par secteur (en ktCO2e) – CC de la Gascogne Toulousaine



Source : ORCEO

Les émissions de gaz à effet de serre sont également restées stables entre 2013 et 2019 (+1 %).

Mais la tendance par poste est assez contrastée :

- Baisse des émissions des bâtiments résidentiels de 13%
- Baisse du secteur agricole de 8%
- Stabilisation des émissions dans tous les autres secteurs.

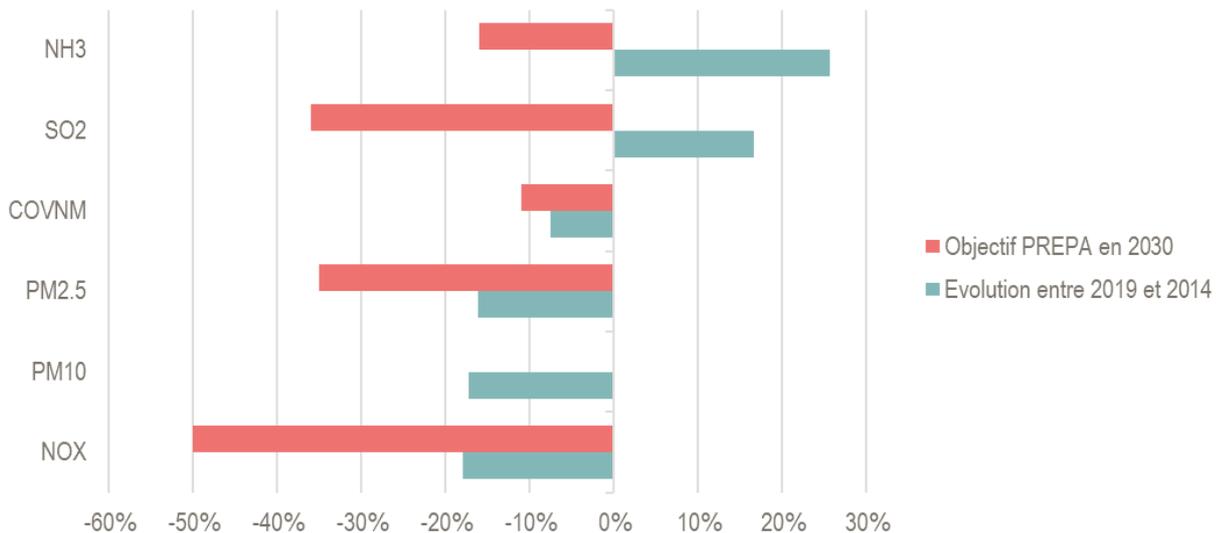
Indicateurs énergie et gaz à effet de serre :

La seule année postérieure à l'adoption du PCAET pour lesquelles les données sont disponible est marquée par la crise sanitaire et n'est pas représentative de la dynamique engagée grâce au programme d'actions.

Ces données pluriannuelles montrent tout de même que pour atteindre ses objectifs, le PCAET doit engager un changement de rythme sans commune mesure avec les tendances passées

4.3 Emission de polluant atmosphérique

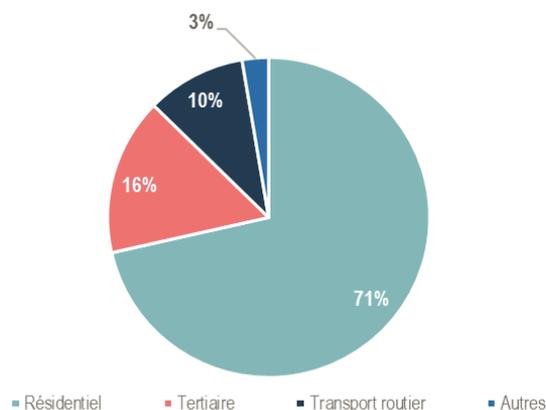
Evolution des émissions de polluants atmosphérique entre 2014 et 2019 -
CC de la Gascogne Toulousaine
source : ATMO



Par rapport à l'année 2014, les émissions de polluants atmosphériques ont évolué sur le territoire. Pour la majorité d'entre eux, la tendance est à la baisse : les particules fines (PM2,5), les Oxydes d'azotes (Nox) et les Composés organiques volatil (COV). Aucun des objectifs nationaux fixés pour 2030 n'est encore atteint.

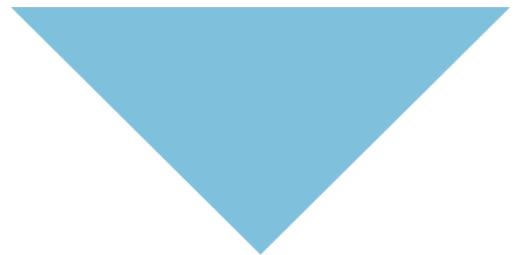
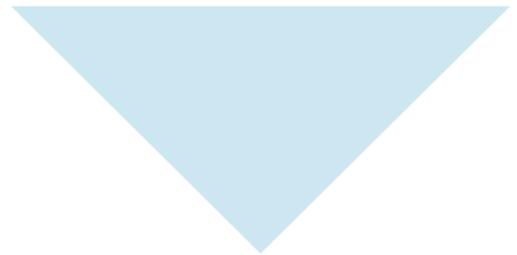
En revanche, l'ammoniac connaît une augmentation de 26% (polluant à plus de 99% d'origine agricole). De même, la pollution au dioxyde de soufre a augmenté de 17% entre 2014 et 2019, provenant principalement du chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires (voir figure ci-dessous).

Répartition des émissions de dioxyde de soufre - CC de la Gascogne Toulousaine (2019)
Source : ATMO



5

Pistes de progrès



5.1 Pistes de progrès

Les pistes de progrès ont été élaborées sur la base de la démarche Territoire Engagée Climat Air Energie de l'ADEME

PLANIFICATION TERRITORIALE	<ul style="list-style-type: none">✓ Renforcer la déclinaison du PCAET à l'échelle de l'EPCI✓ Renforcer le volet adaptation au changement climatique✓ Aller vers un schéma directeur ENR✓ Intégrer avec ambition les aspects environnementaux dans le PLUiH✓ Systématiser / rendre visible les directives environnementales dans les aménagements
PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE	<ul style="list-style-type: none">✓ Structurer un suivi et produire les indicateurs et des analyses par bâtiment pour l'énergie et l'eau restitués annuellement.✓ Elaborer une programmation pluriannuelle de rénovation.✓ Mettre en place des actions opérationnelles qui font progresser les indicateurs énergétiques du patrimoine.✓ Mettre en place des ENR sur le patrimoine.
APPROVISIONNEMENT ENERGIE, EAU, ASSAINISSEMENT	<ul style="list-style-type: none">✓ Renforcer la proactivité sur le développement avec des outils et des expérimentations (SEM, expérimentations smart-grid...).✓ Poursuivre le développement territorial des ENR avec une stratégie de maîtrise et accompagnement.✓ Définir une politique biodiversité.
MOBILITE	<ul style="list-style-type: none">✓ Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PMD.✓ Mettre en place des outils pour accompagner les communes sur les aménagements de mobilité alternative.✓ Elaborer un Plan de Mobilité interne.✓ Concerter le secteur fret / livraisons.

ORGANISATION INTERNE

- ✓ Formaliser un pilotage à l'échelle de l'EPCI et porter la démarche de suivi
- ✓ Mettre en place un plan de formation élus et services pour intégrer CAE dans les métiers
- ✓ Réaliser une Budget analytique CAE, et poursuivre les recherches de financements (AAP)
- ✓ Généraliser les achats responsables

COOPERATION, COMMUNICATION

- ✓ Renforcer le lien avec les communes et la communication auprès des habitants
- ✓ Mettre en place un dispositif OPAH ou PIG sur la rénovation
- ✓ Accompagner les acteurs tertiaires sur la rénovation
- ✓ Engager une animation sur l'Economie Circulaire
- ✓ Mettre en place une politique agricole/alimentaire
- ✓ Encadrer/développer le bois énergie (plaquettes sur haies) ?
- ✓ Institutionnaliser une concertation pérenne
- ✓ Sensibiliser les habitants sur les modes de consommation

5.2 Vers un plan d'action 1.2, grâce au COT et à l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours montre que le PCAET a permis de poser un socle de connaissance sur enjeux du territoire et de fixer des objectifs partagés.

Toutefois, le programme d'actions n'est pas toujours en adéquation avec la hauteur des enjeux et les capacités d'actions des acteurs. L'évolution passée des indicateurs territoriaux montre clairement que les évolutions tendanciennes ne sont pas satisfaisantes et qu'il est essentiel de renforcer significativement le programme d'actions.

C'est pourquoi, en parallèle de la réalisation de l'évaluation à mi-parcours, le PETR et la CCGT se sont engagés dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME. Celui-ci s'appuie sur des Etats des lieux Territoire Engagé pour la Transition Energétique, Climat Air et Energie et Economie Circulaire. Ces états des lieux, réalisés avec les services et élus des EPCI, ont permis de définir des pistes de progrès qui vont servir de base à la définition d'un nouveau programme d'actions pleinement approprié par les EPCI.

Il est également essentiel de refonder le pilotage du PCAET, avec une implication de la CCGT dans le suivi annuel de son nouveau programme. Dans cet objectif un nouveau pilotage par la commission environnement sera mis en place au 2nd trimestre 2023.

Ainsi, à la suite à cette évaluation à mi-parcours, il a été décidé de conserver la stratégie et les objectifs du PCAET, mais de remettre à plat la totalité du programme d'actions et son système de pilotage.

Merci de votre lecture

CONTACT

Guillaume Gacon

06 74 89 44 46

guillaume.gacon@eco2initiative.com

ECO2 INITIATIVE

ECO2 Initiative

Myriade

3 boulevard Michelet

31000 Toulouse

www.eco2initiative.com

Nous suivre sur :

